

CAN des 24 et 25 mars 2015

Situation générale

Depuis les attentats de début janvier, on constate qu'au-delà de l'appel à l'unité nationale, le gouvernement n'a pas choisi de traiter les causes profondes des problèmes et qu'aucune inflexion gouvernementale sur la politique sociale et économique, aucune mesure visant à aller vers plus de solidarité et d'égalité n'a été prise. Le pays semble de plus en plus en proie à un éclatement des valeurs, en doute pour l'avenir, défiant vis-à-vis des politiques et de ce fait perméable aux idées xénophobes, racistes et de repli sur soi véhiculées par l'extrême droite. La communication du gouvernement sur les signes d'une reprise de la croissance et d'une amélioration de l'emploi avec un recul de 0,5% sur un mois pour les chômeurs de catégorie A, ne correspond pas à ce que vivent les Français, le chômage ayant de fait progressé de nouveau de 0,1% et atteignant maintenant (DOM compris) 5 530 600 chômeurs toutes catégories confondues, le pouvoir d'achat diminuant.

Dans le même temps que les salaires des fonctionnaires diminuent, que les pensions sont gelées, que près de 6 millions de familles doivent se contenter des minima sociaux, que le taux de jeunes de 18 à 24 ans en situation de pauvreté atteint 23%, les profits accumulés par les entreprises du CAC 40 continuent de progresser fortement alimentant le portefeuille des actionnaires. Selon l'OIT (Organisation Internationale du Travail), entre 1999 et 2013 la productivité du travail a progressé de 5,4% quand les salaires réels n'ont progressé que de 0,4%. Selon l'Insee, depuis 1981, la part du capital dans la valeur ajoutée des entreprises a progressé de près de 10 % au détriment de la part des salaires.

Le gouvernement pourtant continue à s'enfermer dans une politique de l'offre, privilégie la réduction de la dette en baissant les dépenses, en réduisant les services publics, en gelant les salaires des fonctionnaires,... sans jamais envisager de trouver de nouvelles sources de financement, mais au contraire en allégeant les cotisations des entreprises. Ce schéma, on peut le retrouver dans les discussions actuelles autour des retraites complémentaires (Arrco et Agirc) dans lesquelles les syndicats réfléchissent à de nouvelles sources de financement quand le patronat propose, lui, de ne toucher le taux plein qu'à partir de 67 ans (progressif dès 62 ans) ou de ne verser une pension de reversion complète au conjoint d'un-e retraité-e décédé-e qu'à partir du moment où ce dernier aurait accepté de partir en retraite avec une pension minorée...

Quant à la loi Macron, assemblage hétéroclite de quelques 106 articles, elle constitue une attaque directe contre le droit du travail et les droits sociaux; elle a suscité au sein même de la majorité des contestations et les débats à l'Assemblée de sont soldés par une reprise en main du pouvoir, un passage en force du gouvernement et le recours au 49.3 autrefois qualifié par François Hollande de déni de démocratie.

Le premier tour des élections départementales qui viennent de se dérouler a confirmé le mécontentement de la population; la sanction vis-à-vis d'une majorité qui a trahi les engagements pris pendant la campagne (renégociation des traités européens, réforme fiscale etc...) est flagrante. Le PS seul ne dépasse pas 20% des suffrages, l'abstention atteint près de 49%. Le Front national atteint un niveau élevé avec 25% des suffrages exprimés et accroît son ancrage dans les territoires.

Dans ce contexte, le mouvement syndical est resté divisé, la CFDT notamment contestant l'idée de politiques d'austérité tandis que d'autres forces dont la FSU continuaient à développer leurs analyses sur les conséquences pour le progrès social, les salaires, l'emploi des politiques actuellement menées. Dans ce cadre, l'interprofessionnelle FO, CGT, Solidaires a décidé de l'organisation d'une journée de mobilisation le 9 avril demandant ensuite à la FSU de s'y joindre. Après débat et consultation de ses composantes, notre fédération a décidé de participer à la grève et aux manifestations ce jour-là. Le lien à faire entre les politiques d'austérité et les préoccupations professionnelles de nos collègues ne va pas de soi cependant, et il faudra, dans les jours qui restent, par le matériel adéquat et les rencontres sur le terrain, convaincre de la nécessité de participer.

La montée en puissance de forces politiques alternatives à l'austérité, portées par les mobilisations, s'est traduite en Grèce par l'arrivée au pouvoir de Syriza. Depuis, les instances européennes font tout pour faire échouer le gouvernement grec et refuse la restructuration de la dette. La réponse du gouvernement grec a été claire : « que la commission européenne admette que la politique d'austérité a échoué en Grèce mais aussi dans toute l'Europe. Cette contestation se renforce en Europe, à l'image de Podemos en Espagne.

La FSU participe aux mouvements de soutien en France au peuple grec et à son gouvernement dans la lutte contre l'austérité et la dette illégitime. Elle s'appuiera notamment sur le «Petit guide contre les bobards médiatiques» publié par le CAC.

Les dossiers en cours dans l'éducation, que ce soit sur les services et missions, les rémunérations ou le collège doivent être au centre de la communication du SNES alors que le gouvernement ne répond à la surcharge de travail et les difficultés du collège que par le développement de l'autonomie et des pouvoirs renforcés pour les chefs d'établissement et le conseils pédagogiques. L'ensemble des propositions faites et mesures prises par le ministère forme un tout cohérent pour transformer profondément le second degré et après une première période

respectant les équilibres sur la conception du second degré, la politique éducative actuelle marque le retour des nostalgiques de l'école fondamentale désireux d'une revanche contre le SNES-FSU. Ainsi Concernant la réforme du collège, la CAN réaffirme son exigence de maintien des horaires disciplinaires nationaux, de possibilités de groupes et dédoublements, de moyens de concertation pour une interdisciplinarité progressive. Le SNES continuera à informer, consulter et mobiliser la profession. La journée du 9 avril sera une étape importante dans la construction du rapport de forces apte à peser sur les discussions. La mobilisation devra se poursuivre, y compris à la rentrée où le SNES donnera des consignes pour le refus de toute missions imposée au-delà des obligations de service si l'interprétation des circulaires accompagnant les décrets devait conduire à des dérives.

Fonction publique

La ministre annonce la clôture de la négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) le 2 juin. Si les principes fondamentaux de la construction statutaire sont affirmés, plusieurs questions pourraient être reportées comme celles de l'évaluation et des mécanismes de différenciation d'avancement d'échelon et de changement de grade. De son côté le ministère de l'éducation nationale réaffirme la volonté de mettre en place le GRAF. Il est donc urgent de défendre dans les débats la nécessité de revaloriser les carrières des enseignants, des personnels d'éducation et d'orientation en lien avec l'élévation de la qualification, la nécessité que les mesures adoptées concernent l'ensemble des personnels et les différents moments de la carrière. La négociation générale en cours doit être complétée par des travaux au sein du MEN, notamment pour préciser les dispositions statutaires qui doivent conserver un caractère dérogatoire pour les corps enseignants, CPE et COPsy, et pour examiner les mesures générales à transposer.

Cette négociation conduite alors que le gel du point d'indice se poursuit démontre que l'action syndicale doit conjuguer mobilisation et négociation; la journée interprofessionnelle de grève et de manifestation du 9 avril est un rendez-vous à construire en ce sens.

Réforme territoriale

Le projet de loi NOTRe, a été adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 10 mars, et devrait arriver en deuxième lecture au Sénat d'ici fin juin...

A cette étape du débat parlementaire, les points de vue entre Assemblée et Sénat se sont nettement rapprochés et les départements, qui dans un premier temps devaient être dépouillés d'une partie significative de leurs compétences, en garderaient finalement l'essentiel y compris celles des collèges et des routes.

La réforme territoriale dans son ensemble ignore les inégalités territoriales, les services publics et les besoins des citoyens et fait la part belle à la compétition économique.

Un nouveau paysage institutionnel et administratif avec une restructuration des services publics se met en place. Parallèlement à la mise en place de la nouvelle carte régionale se mènent une réforme importante de l'organisation des services de l'État en région avec la volonté de modifier en profondeur l'intervention de l'État, et une revue des missions de l'État en vue d'un recentrage sur celles qui seraient prioritaires dans un contexte de réduction des dépenses publiques de 50 milliards sur 3 ans.

Les fusions de régions auront inévitablement des conséquences sur les agents et les services des directions régionales des régions fusionnées notamment des suppressions de postes et des mutualisations de services.

Dans le même temps, il est envisagé une déconcentration des pouvoirs vers certaines directions régionales/départementales leur octroyant des marges de manœuvre dans l'utilisation des moyens humains et financiers, dans l'adaptation locale des services et dans leurs coordinations avec les opérateurs locaux.

Le SNES avec la FSU a déjà dénoncé la volonté manifeste d'éviter le débat contradictoire en écartant, lors des consultations locales les personnels, leurs organisations syndicales, l'opacité autour des élections départementales sans que les électrices et électeurs connaissent les nouvelles attributions des élu-e-s qui ne permettent pas de saisir les enjeux ni de mener le nécessaire débat démocratique.

Concernant l'évolution de la carte des académies, le ministère de l'éducation nationale n'a à ce jour fait aucune annonce officielle. Il a laissé entendre que cette carte serait inchangée et que dans les régions comportant plusieurs académies, il y aurait un «recteur coordonnateur», interlocuteur privilégié de la région.

Les instances de concertation qui traitent des questions éducatives (CAEN, CREFOP, CESER) devront être adaptées à partir du 1er janvier 2016: sur ce point le ministère n'est guère plus disert.

Les sections académiques du SNES concernées vont avoir à faire face à des difficultés accentuées de coordination, sans compter que leurs représentants dans ces instances seront, au bilan, moins nombreux que dans la précédente configuration.

Protection Sociale

Le projet de loi santé qui sera examiné par les députés en avril est toujours contesté par une grande partie des médecins libéraux malgré les reculs partiels de la ministre en réponse à leurs critiques. Avec la FSU, le SNES a

regretté le manque d'ambition de ce projet de loi qui ne revient pas sur les désengagements passés de l'assurance maladie obligatoire et qui comporte peu de dispositions susceptibles de lutter contre une médecine à plusieurs vitesses. Mais il s'est positionné en faveur de la généralisation du tiers-payant d'ici 2017 pour tous les soins et toutes les consultations médicales. C'est pourquoi la FSU s'est récemment adressée à la ministre pour lui demander de ne pas céder aux médecins au sujet de cette mesure. Pour autant la lutte contre les barrières financières de l'accès aux soins ne saurait se réduire à la seule généralisation du tiers-payant. Et il est urgent de se mobiliser pour reconquérir un système de santé universel de haut niveau pour tous.

Les 3 Mds d'euros d'économies imposées d'ici 2017 aux hôpitaux publics dans le cadre du plan d'économies drastiques de 50 Mds pour financer le Pacte de responsabilité et réduire le déficit public entre 2015 et 2017 auront des effets d'autant plus dévastateurs sur l'organisation et la qualité des soins à l'hôpital que la ponction imposée de 860 millions d'euros sur la masse salariale entraînera la suppression de 22 000 postes à temps plein alors que le sous-effectif chronique à l'hôpital est notoire. Avec la FSU, le SNES conteste une logique purement comptable qui vise à faire des économies sur le dos des patients et des personnels hospitaliers.

La proposition de loi Leonetti/Claeys relative aux droits des patients en fin de vie a été adoptée par les députés le 17 mars. Elle présente des avancées en matière de sédation profonde mais le SNES regrette que l'aide active médicalisée à mourir n'ait pas été retenue. La France reste donc en-deçà des attentes de la population en matière de droit à mourir dans la dignité.

MGEN

Le 11 avril prochain, la MGEN proposera à son AG extraordinaire de valider le projet de refonte de sa politique mutualiste qu'elle prépare depuis plusieurs mois. Mais en l'absence d'informations publiées dans la revue nationale «Valeurs Mutualistes», seule une petite partie des adhérents a eu partiellement connaissance du projet de refonte qui est en rupture avec les principes fondateurs de solidarité mutualiste.

En effet, le projet vise à mettre en place des cotisations différenciées en 4 niveaux en matière de santé et en 5 niveaux en matière de prévoyance, chaque niveau correspondant à des prestations différentes.

Le SNES dénonce l'opacité entretenue dans le processus de décision.

La FSU a récemment interpellé le Président de la MGEN. Elle publiera sur son site le courrier qu'elle lui a envoyé ainsi que la réponse de la MGEN.

Dans l'immédiat, le SNES appelle ses adhérents à interpeller à leur tour les administrateurs de la MGEN et les délégués à l'AG du 11 avril. Une information de tous les adhérents et un débat contradictoire s'imposent avant toute prise de décision.

Retraités

Le SNES se félicite du succès des initiatives unitaires départementales du 17 mars qui ont associé les retraités du privé et de la fonction Publique, contre le gel des pensions de base et des complémentaires AGIRC-ARRCO et pour l'augmentation du pouvoir d'achat. Le SNES réclame la mise en œuvre dès 2015 de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Cette dernière, sans ambition, vient d'être votée en première lecture au Sénat mais ne répond pas à nos demandes et nécessite de continuer la lutte. Les retraités du SNES et de la FSU poursuivront les contacts unitaires afin de construire d'autres mobilisations autour de leurs revendications pour le pouvoir d'achat et pour une loi nettement améliorée dont le financement dans le cadre de la sécurité sociale réponde aux besoins de la perte d'autonomie. Ils demandent aussi le développement des services publics notamment dans le domaine de l'accès aux soins.

Certains départements ont fait le choix du 1^{er} avril pour exprimer les revendications unitaires des retraités : le SNES appelle au succès de leurs initiatives.

Le SNES proteste à nouveau contre le non paiement des retraites de bases des néo-retraités dans nombre de régions du fait d'un manque de personnels dans les CARSAT. Le scandale qui dure depuis plus de 6 mois doit cesser.

Les retraités du SNES et de la FSU seront au côté des actifs lors de la journée d'action interprofessionnelle du 9 avril avec les retraités de Solidaires, de la CGT et de FO.

La FSU demande que soit sauvegardé le Fonds documentaire de la Fondation Nationale de Gérontologie menacé de dispersion.

Préparation de la rentrée

Les emplois créés pour la rentrée 2015 ne permettront de couvrir que l'application de la pondération REP+ dans les établissements nouvellement classés et une partie de l'augmentation démographique. Les recteurs ont eu recours à des redéploiements de moyens, notamment ceux de l'accompagnement éducatif attribués aux collèges vers les établissements de l'éducation prioritaire.

La préparation de rentrée dans les établissements et les CA a mis concrètement en évidence l'insuffisance des dotations. Des classes sont supprimées alors même que le nombre d'élèves attendus est en hausse et le nombre d'élèves moyen par classe va encore augmenter en collège comme en lycée, y compris dans les établissements qui prennent en charge des élèves en grande difficulté sans être dans le réseau prioritaire.

Les moyens en CPE et AED doivent être aussi abondés, des implantations de postes complets de CPE doivent être programmés, en excluant les demi postes avec compléments de service qui ne servent qu'à répartir la pénurie.

A cette difficulté récurrente s'est ajoutée celle de comprendre tout ce qui se joue derrière la mise en œuvre du décret sur les obligations de service et de celui, non encore paru sur les indemnités sur missions particulières.

L'absence de textes publiés n'a pas empêché nombre de recteurs et ou de chefs d'établissements de se livrer aux interprétations les plus diverses du seul décret paru en cherchant à recycler une fois de plus le credo de l'autonomie et de la définition locale des missions des personnels.

Les réactions des collègues dans les établissements et les CA, les interventions des sections académiques et nationale auprès de l'administration ont permis des premiers reculs par rapport à un projet de circulaire inacceptable.

Mais il reste nécessaire d'aller plus loin. Il faut aussi se battre pour obtenir suffisamment de moyens pour que l'établissement fonctionne, agir dans les CA et avec les collègues dans l'établissement afin que les IMP servent à la mise en œuvre des missions de nature pédagogique et éducatives utiles au bon fonctionnement de l'établissement et non à la mise en place de nouvelles hiérarchies intermédiaires et autres prescripteurs locaux de la bonne pédagogie.

Loin de renoncer à la méthode managériale initiée par ses prédécesseurs, le ministère va toujours dans le sens d'un dessaisissement des collègues de leur liberté pédagogique avec l'instauration à la rentrée prochaine du conseil de cycle après celui du conseil école-collège à la rentrée 2014. Le SNES organisera la résistance à cette caporalisation du métier pour empêcher la mainmise des directions sur les débats pédagogiques et didactiques entre collègues.

Calendrier scolaire

Sous la pression du SNES-FSU le ministère présentera un nouveau projet de calendrier scolaire triennal. Tout en prenant acte du principe annoncé par le ministère que la rentrée des élèves n'ait jamais lieu avant le 1^{er} septembre, le SNES-FSU y rappellera à son mandat de l'alternance 7/2, son opposition au zonage et sa demande de ne pas réduire les vacances d'été.

Carte des CIO

Le ministère a transmis la carte cible des CIO aux rectorats. Sa mise en œuvre stricte conduirait à amputer le service public d'orientation de l'EN du 1/3 des CIO. Les copsy et DCIO venus de toute la France ce 20 mars ont constaté que certains rectorats entendent en faire un objectif à atteindre, voire à dépasser et se lancent dans un programme de regroupements/fusions de CIO. En outre, la mise en place du SPRO se construit selon des configurations différentes selon les régions et souvent au mépris des missions des personnels.

Le SNES interviendra partout sur le territoire pour maintenir le maillage des CIO, rappeler aux recteurs que les COPSYS et DCIO ont des missions institutionnelles et doivent avoir les moyens de les exercer.

ORS, IMP

Les discussions, au cours desquelles le SNES a pesé avec détermination de tout son poids, sur les circulaires d'application des décrets sur les obligations réglementaires de service et sur l'attribution des indemnités pour missions particulières se sont achevées.

Le SNES a obtenu que le décret ORS conforte des aspects fondamentaux de l'identité professionnelle des professeurs, reconnaisse la charge accrue de travail dans certaines situations par réduction du maximum de service hebdomadaire, la spécificité d'exercice des professeurs documentalistes, la prise en compte de l'ensemble des missions effectuées par les professeurs au-delà du service d'enseignement et l'élargissement aux TZR des dispositions communes à tous.

Le décret IMP, bien que définissant nationalement un certain nombre de missions particulières, a rompu les équilibres définis dans la loi d'orientation en reconnaissant les missions liées par des indemnités plutôt que par des décharges de service.

Par ailleurs, au-delà des acquis obtenus par l'action résolue du SNES, certains points de cet ensemble réglementaire sont inacceptables, parmi lesquels la possibilité d'imposer plus d'une heure supplémentaire en cas de pondération, une liste des missions «liées» incluant en particulier l'heure de vie de classe, le risque de création de hiérarchies intermédiaires avec les référents de cycle ou de niveau... Le SNES continue d'intervenir pour faire modifier les circulaires sur ces points.

Pour

- dénoncer le développement d'une hiérarchie intermédiaire en refusant la désignation des coordonnateurs de cycle et de niveau.
- combattre l'imposition abusive d'heures supplémentaires;
 - limiter et encadrer strictement les situations de compléments de service (interdiction des compléments de service s'il reste des heures supplémentaires dans la discipline, groupe de travail académique pour déterminer les compléments de service);
- obtenir la réduction du maximum de service, à la place d'une IMP pour la prise en compte des missions «particulières» au lieu d'une IMP, en particulier pour celles qui figuraient dans les décrets de 1950.
- en finir avec la multiplication des réunions inutiles, obtenir la rémunération de l'heure de vie de classe lorsqu'elle est effectuée et des épreuves communes au sein des établissements;
- assurer la juste reconnaissance des heures de chorale;
- refuser l'obligation d'évaluer, en dehors des examens, des élèves que les enseignants n'ont pas en charge dans leurs classes;
- refuser l'application du taux d'IMP à 312,50 € à d'autres tâches que des missions ponctuelles,- le SNES mobilisera les collègues en mettant en évidence les points d'appui existants dans les textes afin que l'emporte la lecture la plus favorable pour tous. Pour cela, il interviendra à tous les niveaux (national, académique et départemental), organisera des réunions d'établissements, des stages syndicaux et publiera une pétition et l'ensemble des informations nécessaires.

CPE

Le SNES a obtenu l'alignement de l'indemnité forfaitaire sur la part fixe de l'ISOE dans le cadre des discussions du GT7 sur le métier de CPE. Centrées sur les missions, ces discussions ont laissé de côté la nécessaire clarification du temps de travail hebdomadaire des CPE. Le SNES-FSU poursuit son action pour obtenir un cadrage national qui comporte le cycle hebdomadaire de 35 heures. Les dépassements, qui doivent être exceptionnels, doivent être reconnus et cadrés pour en finir avec l'arbitraire local.

Un nouveau cycle de discussions sur ces sujets débute en avril pour une publication en juin et une application à la rentrée 2015.

Non titulaires

Le bilan social du ministère montre à la fois l'accroissement du nombre des contractuels enseignants, d'éducation et d'orientation et la persistance de la précarité pour une partie d'entre eux et pour la plupart des assistants d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) dont les $\frac{3}{4}$ exercent à temps incomplet. Il est urgent que les textes réglementaires soient améliorés pour une gestion plus respectueuse du droit des personnels contractuels tant le retard pris pour traduire les engagements du GT 13 sont pénalisants pour eux. Dans le groupe de travail obtenu sur la situation des AESH, le SNES-FSU défendra ses revendications.

Le bilan provisoire des concours réservés 2015 est alarmant. L'annonce de la prolongation de ces concours pour deux années supplémentaires ne peut à elle seule répondre aux difficultés. Les conditions d'inscription aux concours doivent être élargies et revues pour plus de justice et de lisibilité. Le SNES-FSU prendra les initiatives appropriées pour défendre à l'occasion du débat qui s'ouvre ses revendications pour la titularisation de tous et toutes, par des voies différenciées, avec en particulier l'intégration à l'ESPE des plus anciens. Les obstacles rencontrés sont liés aussi aux droits à la retraite, tant la situation des fonctionnaires poly-pensionnés est défavorable. C'est un des aspects que la FSU doit continuer de porter.

Carrières: promotions à la Hors-Classe

La période des CAP (CAPA et CAPN) d'accès à la Hors-classe s'ouvre. Les orientations arrêtées à l'issue du groupe de travail «Métier» 2014 ont été réaffirmées en novembre dernier par la ministre : « *Les modalités d'accès à la hors-classe sont revues dans la mesure où tous les enseignants ont vocation à bénéficier de cet avancement avant la fin de leur carrière.* ». Le respect de ces orientations implique l'application par les recteurs de ces directives. S'appuyant sur le travail de ses élu-e-s en CAP, le SNES veillera particulièrement à ce que la hors-classe devienne le débouché effectif et naturel de carrière pour tous les collègues et interviendra en ce sens à tous les niveaux, académiques et ministériel.

Education

Le projet de réforme du collège est lancé par des propos dévalorisant de la ministre sur le collège et la communauté éducative, traduisant une vision idéologique déjà présente dans les décrets sur les instances pédagogiques (conseils de cycle 3, école-collège, pédagogique) et sur l'accompagnement pédagogiques (PPRE, PAP, suppression sèche du redoublement), qui contraignent fortement le travail collectif et pédagogique. De plus, la formation continue est en berne et on se demande dans quels délais il serait possible de la relancer, on ne connaît rien à l'heure actuelle des nouveaux programmes, pas plus que des modalités de leur évaluation et du

DNB. Malgré la création de 4 000 postes, on retient surtout du projet qu'il risque de donner au chef d'établissement des possibilités accrues de faire pression sur les personnels grâce aux 20% d'autonomie, sonne le glas des langues anciennes, lamine les langues vivantes et régionales, globalise les enseignements artistiques et en Sixième ceux de sciences et de technologie, installe un accompagnement personnalisé au contenu copié sur celui du lycée, dont le bilan est un échec. Ces mesures irrecevables empêchent le débat. Il y a pourtant urgence à disposer au collège d'espaces pour travailler autrement afin d'enrayer le creusement des inégalités: travail en petits groupes, outils pédagogiques diversifiés, programmes rénovés vers davantage de cohérence, concertation, interdisciplinarité progressive qui devrait alors s'installer «naturellement» et non de façon prescrite et urgente. La réforme du collège ne se fera pas sans les personnels, auxquels il faut faire confiance et cesser de les enfermer dans prescriptions. Ils doivent trouver dans le projet des points d'appui et non de conflit.

Ce projet est inacceptable. Le SNES-FSU fera part de ses demandes lors de la prochaine réunion multilatérale. Il n'hésitera pas, s'il le juge nécessaire pour établir le rapport de force à quitter les discussions. Il informera, consultera et mobilisera les collègues, notamment à l'aide d'une pétition.

Il rappelle par ailleurs la nécessité de rouvrir le dossier de la carte scolaire, afin d'assurer plus de mixité sociale dans les collèges.

Le socle commun de connaissances de compétences et de culture a reçu un avis favorable du CSE du 12 mars. La FSU s'est abstenue. Ce socle marque des ruptures avec celui de 2005 : il construit une culture scolaire commune en vue de la poursuite des études et non un simple ensemble de compétences utilitaristes visant une employabilité. La notion de culture commune portée par le SNES et la FSU est ainsi reconnue dans le code de l'éducation, ainsi que la conception d'un socle «programme des programmes», chapeau général, donnant un cadre cohérent aux contenus d'apprentissages du CP à la Troisième, et permettant de construire les programmes. Dans sa présentation la ministre a clairement indiqué l'abandon «de la logique du LPC», ce qui est une avancée obtenue par l'action continue du SNES avec les personnels depuis 8 ans. Pour autant, la réécriture du texte par le ministère a modifié de façon importante le projet du Conseil supérieur des programmes, conduisant à une baisse d'ambition sur les contenus culturels et rendant encore plus contestables les attendus du domaine 3 «la formation de la personne et du citoyen». De plus, anticipant les débats sur un nouveau décret concernant l'évaluation des élèves, la non-compensation entre les domaines du socle a été rajoutée dans le décret socle, principe fort qui n'a jamais été discuté. Le SNES continuera d'agir et de faire pression pour que soit pleinement reconnue la place des enseignements disciplinaires dans les épreuves du DNB.

Les programmes disciplinaires seront en consultation du 10 avril au 26 mai, leur examen en CSE étant prévu en septembre 2015. Il s'agira selon le CSP de «prototypes», qui seront susceptibles de beaucoup évoluer en fonction des remontées de la consultation. La demi-journée banalisée que nous continuons de demander est refusée par le ministère au motif du recours gagné par la FCPE. Le SNES appelle les collègues à s'emparer de cette consultation et à débattre collectivement pour s'exprimer sur les programmes. Il proposera à cet effet des réunions nationales et académiques, et fournira des outils.

Enfin, la mise en place à marche forcée de l'enseignement moral et civique dès la rentrée 2015 pour des raisons politiques, a été confirmée alors même que ses contenus précis ne sont pas connus, et posent des questions idéologiques importantes. Les modalités proposées en collège d'une part, avec modification transitoire du diplôme national du brevet alors que la réforme du collège est en cours d'élaboration, et d'autre part dans les séries technologiques, sans financement, ne sont pas acceptables. Cet enseignement fait partie du «plan de mobilisation pour défendre les valeurs de la République annoncé le 9 février par le ministère», catalogue de mesures sur lesquelles il aurait été bienvenu de prendre le temps de la réflexion. A cet égard, l'organisation d'assises prenant la forme de deux ou trois réunions en soirée dans un calendrier précipité relève plus d'un plan de communication que de la prise en compte des réalités du terrain.

Sur le lycée pèsent toujours autant d'incertitudes. Le bilan de la réforme est une fois de plus repoussé. Le ministère l'annonce désormais pour septembre. Il ne donne par ailleurs aucune indication des classements REP qui auraient du avoir lieu en janvier. Dans les séries technologiques, en particulier STI, STL, après deux sessions de bac les collègues qui interviennent en classe de BTS perçoivent nettement l'absence de formation réellement technologique des jeunes. Les réformes provoquent une sorte de déculturation technique qui risque de toucher des générations de jeunes jusqu'à ceux présentant les concours de recrutement d'enseignants. La pérennité des formations techniques et professionnelles est aussi mise en danger par le déclin du nombre de jeunes en situation de devenir enseignants de l'enseignement technique.

Par ailleurs, le calendrier du bac engendre cette année des inquiétudes quant aux délais de correction, annoncés comme amoindris dans les académies d'Île de France. Dans les autres, la situation est variable. Le ministère semble avoir sous-estimé les difficultés organisationnelles du nouveau calendrier. Le SNES-FSU est particulièrement vigilant sur la question et intervient à la fois aux échelles nationale et locale.

Formation des enseignants et des CPE

Comme pour les autres réformes en cours (ORS, IMP, collège), la réforme de la formation se caractérise par une organisation renvoyée au local qui se traduit par des contenus, volumes et évaluation de la formation différents dans chaque ESPE. Forcé par la mobilisation des stagiaires et formateurs par l'action du SNES et des syndicats de la FSU dans le comité de suivi, le ministère a décidé de placer les stagiaires qui auront un master MEEF à mi-temps à la rentrée 2015. Le SNES s'en félicite. Le ministère a aussi été obligé de rédiger une circulaire cadrant les modalités d'évaluation et de titularisation des stagiaires. Mais, il a fait semblant de consulter les organisations syndicales en envoyant une circulaire de 60 pages pendant les vacances scolaires, à étudier en à peine une semaine et avec 72h ensuite pour proposer des amendements. Le SNES, avec les autres syndicats de la FSU, a pesé pour distinguer la validation du master des modalités d'évaluation. Mais pour ce qui est de l'avis du directeur de l'ESPE, le ministère ne se cache plus derrière une réforme qui se construit progressivement pour expliquer les flottements, il assume son choix de ne rien cadrer puisque l'avis du directeur de l'ESPE *«s'appuie sur la validation du parcours de formation du stagiaire quelles qu'en soient les modalités»* d'après la circulaire à paraître. Si une grille d'évaluation encadre l'avis du chef d'établissement et de l'inspecteur, le fait qu'elle soit commune aux deux ne peut qu'entraîner des dérives chez certains chefs d'établissement qui se croiront légitimes pour évaluer la manière d'enseigner. La grille d'évaluation des professeur-e-s documentalistes est distincte des autres enseignants, sans reprendre les compétences communes reniant les équilibres pourtant obtenus lors de la rédaction des référentiels métiers.

Concernant les PFA, encore une fois, la consultation est confuse, les textes étant étudiés à des mois de différence et de façon décousue. Le dernier projet sur la certification est très inquiétant puisque l'épreuve d'admissibilité proposée consisterait en un dossier comprenant un rapport d'activité réalisé par l'enseignant complété de l'avis du chef d'établissement et de l'inspecteur rédigés suite à un entretien. On revoit ici apparaître l'entretien d'évaluation rejeté par la profession et pourtant abrogé par V. Peillon en juin 2012! Les dérives possibles (pression, discrimination, autocensure...) sont évidentes, et dans ces conditions les PFA seront une hiérarchie intermédiaire encadrant les tuteurs, ce que le SNES-FSU rejette.

Quant à la lutte contre la crise de recrutement, le ministère se fait très discret sur le bilan des EAP attendu depuis des mois en CTM. La nouvelle mesure qu'il souhaite expérimenter consiste en des M1 en alternance où les étudiants seraient contractuels pendant l'année de M1 et auraient un concours spécifique. Ce projet ne peut que détruire les dispositifs de formation déjà mis à mal, nie le principe qu'enseigner est un métier qui s'apprend via une formation de haut niveau en lien avec la recherche, et non sur le tas par compagnonnage. Le SNES exige l'abandon de ces projets.

La réforme de la formation fait donc partie du corpus de réformes du ministère visant à dénaturer profondément nos métiers, à accentuer le poids du chef d'établissement et à décentraliser le service public d'Éducation en portant atteinte à son caractère national.

Le SNES-FSU appelle les stagiaires à témoigner de leur situation en remplissant massivement l'enquête nationale. Avec les tuteurs, formateurs académiques et l'ensemble de la profession, le SNES-FSU appelle l'ensemble des stagiaires à se mettre en grève le 9 avril pour défendre nos métiers.

COP 21

Avec la FSU, le SNES doit s'engager sur les enjeux climatiques. Il appelle les personnels à participer nombreux aux diverses initiatives citoyennes organisées par la coalition Climat 21 et notamment au 1^{er} week-end de mobilisation les 30 et 31 mai.

Action

Le SNES, dans la FSU, s'implique activement au sein de la Convergence des Services Publics et dans la préparation de l'initiative nationale de Guéret les 13 et 14 juin prochains. Il appelle ses militants à participer nombreux à cette initiative de défense et de promotion des services publics, facteurs de justice et de cohésion sociale mais aussi de réduction des inégalités, comme aux différentes initiatives préparatoires organisées dans les départements par les collectifs locaux.

La journée du 9 avril, décidée par les confédérations CGT et FO et placée sous le signe du refus de l'austérité, est une étape importante dans le processus de mobilisation interprofessionnelle nécessaire pour imposer une autre politique économique et sociale. La FSU a pris sa place dans cette journée en œuvrant dans l'intersyndicale Fonction Publique à l'écriture d'un appel centré sur les besoins des services publics et de leurs personnels, frappés eux aussi par l'austérité.

Dans le cadre de cette journée, la CAN appelle l'ensemble de la profession à se mettre en grève le 9 avril, à participer aux manifestations et à débattre de la situation des établissements pour la rentrée 2015, de la question salariale et des conditions de travail, en participant aux assemblées générales à l'initiative du SNES et de la FSU.

Face aux attaques contre le second degré (projet de réforme du collège, textes d'application du décret ORS, mise en place de hiérarchies intermédiaires, maintien de la réforme du lycée Chatel...) qui convergent pour imposer

une vision du métier et une organisation du collège que le SNES-FSU combat, il est urgent de mettre en place un plan d'action inscrit dans la durée :

- le SNES-FSU s'adressera publiquement à la Ministre sur son projet de réforme du collège et sur sa décision de ne pas consulter largement nos professions sur ce projet et sur les projets de programmes à venir,
- dans les AG du 9 avril, il appelle les personnels à débattre de la situation du second degré et des modalités d'action, et en particulier d'une grève second degré en mai.

Il appelle à construire collectivement dès maintenant le refus de la mise en place des différents conseils de cycle, de niveau et leurs coordonnateurs et de l'obligation envisagée par nombre de chefs d'établissements de rendre obligatoires des réunions qui ne le sont pas aujourd'hui. Cette mobilisation doit contraindre le ministère sur l'ensemble de ces dispositions qui alourdissent notre charge de travail et ne respectent pas notre liberté pédagogique. Elle se poursuivra, si nécessaire à la rentrée 2015.

Le SNES-FSU fournira le matériel pour construire le rapport de force nécessaire, mener les débats et l'action dans les établissements et tiendra régulièrement informée la profession sur la situation.